PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE POINTE-DES-CASCADES

Séance ordinaire 5 septembre 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Pointe-des-Cascades tenue le 5 septembre 2023 19h30 au Centre communautaire Saint-Marseille situé au 52 chemin du Fleuve, Pointe-des-Cascades.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Jean-Pierre Poirier, Martin Juneau, Benoit Durand, Anick Rodrigue, formant quorum sous la présidence du Maire Peter Zytynsky.

Conseiller(s) absent(s): Natacha Ménard, Mario Vallée
Autre(s) personne(s) présente(s) : Serge R. Raymond, directeur général et greffier-trésorier.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Peter Zytynsky, déclare la séance ouverte à 19h30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-09-367

Le maire Peter Zytynsky demande à Serge Raymond, directeur général et greffier-trésorier, de procéder à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 5 septembre 2023.

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,
appuyé par le conseiller Martin Juneau
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 septembre 2023 avec l'ajout du point 11.1 Achat - Imprimante HP pour le bureau du maire, soit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. GREFFE

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2023

4. RESSOURCES HUMAINES

4.1 Permanence - Employé 61-0015

5. FINANCES

5.1 Politique de gestion des actifs

5.2 Approbation des dépenses mensuelles - Août 2023

5.3 Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2024 à 2028) – négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada

6. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

6.1 Participation de la Municipalité de Pointe-des-Cascades à l'étude régionale d'optimisation de la couverture en sécurité incendie sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges - autorisation

7. SERVICES URBAINS

7.1 Octroi de contrat et autorisation de paiement - EFEL Experts-Conseils - Surveillance des travaux de réhabilitation d'aqueduc sur le chemin du fleuve

8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

8.1 Nomination - Personne désignée - Urbaniste et inspecteur municipal

9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

9.1 Renouvellement et autorisation de signataires - Entente de service - Réseau BIBLIO

9.2 Demande d'aide financière - Réseau échange en santé mentale

9.3 Demande d'aide financière - Paroisse Saint-Michel - Don

9.4 Octroi de contrat et autorisation de paiement - Déménagement La Capitale

10. RÈGLEMENTS

10.1 Aucun

11. AFFAIRES DIVERSES

11.1 Achat - Imprimante HP pour le bureau du maire

12. PAROLE AUX CONSEILLERS

13. PAROLE AU MAIRE

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. GREFFE

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AOÛT 2023

2023-09-368

CONSIDÉRANT QUE les élus.es ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2023 et renonce à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2023 est déposé lors de la présente séance;

Il est proposé par la conseillère Anick Rodrigue,
appuyé par le conseiller Martin Juneau
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. RESSOURCES HUMAINES

4.1 PERMANENCE - EMPLOYÉ 61-0015

2023-09-369

CONSIDÉRANT QUE la probation de 6 mois de l'employé #61-0015 s'achève le 6 septembre 2023;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la directeur général et greffier-trésorier d'accorder la permanence à l'employé;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Poirier,
appuyé par le conseiller Benoit Durand
ET RÉSOLU

D'ACCORDER la permanence à Alexandre Primeau au poste d'urbaniste et inspecteur municipal à compter du 6 septembre 2023 et de fixer ses conditions d'emploi selon la lettre d'embauche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. FINANCES

5.1 POLITIQUE DE GESTION DES ACTIFS

2023-09-370

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite adapter ses pratiques dans la planification et la gestion des actifs afin d'être en mesure de prendre des décisions durables, réfléchies et éclairées.

CONSIDÉRANT QUE la politique de gestion des actifs de la municipalité de Pointe-des-Cascades accorde une grande importance à la qualité des services fournis aux citoyens ainsi qu'à leurs demandes, à la gestion des risques, aux changements climatiques et au développement durable.

CONSIDÉRANT QU'une planification structurée permettra de mieux prévoir les besoins à long terme, de cesser de réagir plutôt que prévenir ainsi que de mieux prévoir et planifier les budgets d'acquisition, de renouvellement, d'entretien et d'exploitation de l'ensemble des actifs de la municipalité.

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,
appuyé par le conseiller Martin Juneau,
ET RÉSOLU

D'ADOPTER la Politique de gestion des actifs, première étape qui mènera vers l'élaboration d'un Plan stratégique de gestion des actifs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.2 APPROBATION DES DÉPENSES MENSUELLES - AOÛT 2023

2023-09-371

CONSIDÉRANT les listes des dépenses mensuelles du mois d'Août 2023 déposées lors de la présente séance;

Il est proposé par la conseillère Anick Rodrigue,
appuyé par le conseiller Jean-Pierre Poirier
ET RÉSOLU

D'APPROUVER les listes des dépenses mensuelles du mois d'Août 2023;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à effectuer les paiements des comptes inscrits totalisant un montant de 307 541,93 $, soit :

Chèques émis par la municipalité	78 159,35 $
Dépôts directs	143 779,59 $
Paiements électroniques par Accès D Affaires de Desjardins	13 561,83 $
Salaires	72 041,16 $
TOTAL	307 541,93 $

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Serge Raymond, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

_____
Serge Raymond
Directeur général et greffier-trésorier

5.3 **RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (2024 À 2028) – NÉGOCIATIONS ENTRE LES GOUVERNEMENTS DU QUÉBEC ET DU CANADA**

2023-09-372

CONSIDÉRANT QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

CONSIDÉRANT QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

CONSIDÉRANT QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

CONSIDÉRANT l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tel que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

CONSIDÉRANT QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

CONSIDÉRANT que les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1er janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

CONSIDÉRANT QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,
appuyé par le conseiller Benoit Durand,
ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Pointe-des-Cascades demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028;

- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au député de Vaudreuil-Soulanges, M. Peter Schiefke, la députée de Soulanges, Mme Marilyne Picard, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

6.1 PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ DE POINTE-DES-CASCADES À L'ÉTUDE RÉGIONALE D'OPTIMISATION DE LA COUVERTURE EN SÉCURITÉ INCENDIE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES - AUTORISATION

2023-09-373

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges compte 23 municipalités couvertes par 16 services de sécurité incendie et réparties dans 22 casernes;

CONSIDÉRANT QUE sur un effectif de 523 pompiers (tous rangs confondus et pour l'ensemble des services de sécurité incendie), 14 % sont à temps plein (74), 41 % à temps partiel (216) et 45 % sont volontaires (233);

CONSIDÉRANT le phénomène de la pénurie de main-d'œuvre et le manque d'incitatif ne favorisant pas le recrutement de pompiers volontaires et à temps partiel, générant une incertitude sur la capacité d'assurer une relève à court, moyen et long terme;

CONSIDÉRANT l'adhésion par voie de résolution de la Municipalité de Pointe-des-Cascades au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, attesté par le ministre de la Sécurité publique le 24 janvier 2023 et adopté au conseil de la MRC par la résolution 23-02-22-28, pour laquelle la Municipalité de Pointe-des-Cascades s'engage à respecter les orientations ministérielles, les objectifs de protection et les actions prescrites au schéma;

CONSIDÉRANT QUE la composition d'une force de frappe pour les bâtiments comportant un risque faible est composée principalement de pompiers volontaires et à temps partiel dont la disponibilité n'est pas garantie, à l'exception du Service de sécurité incendie de la ville de Vaudreuil-Dorion disposant de pompiers à temps plein;

CONSIDÉRANT la pression financière constante sur nos municipalités, majorée par le facteur inflationniste pour le maintien de nos infrastructures, de notre matériel, nos équipements et de nos véhicules, devant en tout temps être maintenus aux normes opérationnelles;

CONSIDÉRANT les défis de gestion en matière de planification, de coordination et d'administration des cohortes de candidats pour les formations de pompier 1, 2 ainsi que les formations spécialisées, non propices à ce jour à l'application d'une approche globale auprès de tous les services de sécurité incendie et ne permettant pas de maximiser l'obtention de subvention issue du programme d'assistance financière du MSP pour la formation des pompiers volontaires et à temps partiel;

CONSIDÉRANT la difficulté pour certains services de sécurité incendie de se pourvoir d'un poste de préventionniste, nécessaire à la planification et à la conduite de programmes de prévention ainsi qu'à la mise à jour de plans d'intervention pour les risques faibles, moyens, élevés et très élevés dont ces actions sont prescrites au schéma de couverture de risque en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QU'en étant en toute connaissance de cause des contraintes et limitations pour les années à venir sur le plan de l'efficience opérationnelle, organisationnelle, économique et logistique, qu'il est judicieux de brosser un portrait réel et dans tous ses angles de la couverture incendie sur le territoire de la MRC et de disposer de scénarios viables d'optimisation dans l'optique de viser une saine et efficiente gestion des ressources ainsi que la pérennité de la couverture incendie sur le plan régional et local;

CONSIDÉRANT le besoin d'une étude indépendante par une firme externe ayant l'expérience des services conseils auprès des autorités régionales et locales, disposant de la crédibilité nécessaire à la conduite de ladite étude aux fins de développement de scénarios viables;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme Raymond Chabot Grant Thornton au montant de 105 000 $ plus les taxes applicables (120 723,75 $ taxes incluses), en deçà du seuil d'appel d'offres public de 121 200 $, taxes incluses;

CONSIDÉRANT l'éligibilité de l'étude pour une subvention du Fonds régions et ruralité (FRR) issue de la Partie 1 - Étude de faisabilité et diagnostics (Volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale) pour une aide financière à raison de 50 % des frais admissibles jusqu'à un montant maximal fixé à 100 000 $;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au fonds des politiques de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour couvrir les coûts non couverts par la subvention du FRR au montant de 52 500 $ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-des-Cascades est exempte des coûts associés à l'étude;

CONSIDÉRANT QU'UN comité de pilotage doit être constitué pour mener à bien l'analyse de cette démarche;

CONSIDÉRANT QUE le comité de pilotage doit être composé d'un nombre défini de directeurs généraux représentatifs de différents secteurs sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE la composition du comité de pilotage sera définie par l'ensemble des directeurs généraux des municipalités/villes sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE le comité de pilotage ainsi formé est essentiel afin d'obtenir un portrait représentatif pour l'ensemble des municipalités concernées;

CONSIDÉRANT QUE le comité de pilotage formé devra procéder à une reddition de compte envers l'ensemble des directeurs généraux des municipalités/villes sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges au fur et à mesure de l'avancement des étapes de l'étude;

CONSIDÉRANT QUE la firme mandatée devra procéder à une reddition de compte envers ledit comité au fur et à mesure de l'avancement des étapes de l'étude;

CONSIDÉRANT QUE le comité de pilotage aura pour mandat d'orienter la firme, d'assurer un suivi, d'évaluer et de valider les différents scénarios explorés;

CONSIDÉRANT QUE c'est suivant l'obtention d'un consensus de ce comité de pilotage et de l'ensemble des directeurs généraux des municipalités/villes sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges que l'étude sera présentée au conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ont jusqu'au 31 octobre 2023 pour soumettre leur résolution confirmant leur participation à l'étude;

Il est proposé par la conseillère Anick Rodrigue,
appuyé par le conseiller Benoit Durand
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Pointe-des-Cascades s'engage à participer au projet d'étude régionale d'optimisation de la couverture incendie, et ce, sans coût;

QUE le conseil autorise la MRC de Vaudreuil-Soulanges à déposer le projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

QUE le conseil nomme la MRC de Vaudreuil-Soulanges organisme responsable du projet;

QUE le conseil autorise la création d'un comité de pilotage selon les conditions susmentionnées;

QUE le conseil nomme son directeur général et greffier-trésorier, Serge R Raymond , à titre de représentant de la Municipalité de Pointe-des-Cascades sur le projet d'étude;

QUE le conseil autorise la transmission de la présente résolution à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7. SERVICES URBAINS

7.1 OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - EFEL EXPERTS-CONSEILS - SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION D'AQUEDUC SUR LE CHEMIN DU FLEUVE

2023-09-374

CONSIDÉRANT QUE le mandat de préparation des plans et devis octroyé à EFEL pour le projet de réhabilitation de la conduite d'aqueduc sur le chemin du fleuve;

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour la réalisation des travaux a été accordé à l'entreprise Sanexen par la résolution 2023-08-364 ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de EFEL Experts-conseils pour la surveillance des travaux;

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,
appuyé par le conseiller Jean-Pierre Poirier
ET RÉSOLU

D’OCTROYER le contrat à l’entreprise EFEL Experts-Conseils pour Surveillance des travaux de réhabilitation d'aqueduc sur le chemin du fleuve;

D’AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à l’entreprise EFEL Experts-Conseils un montant maximal de 66 000 $ excluant les taxes applicables, à même le poste budgétaire numéro 23.050.00.006

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

8.1 NOMINATION - PERSONNE DÉSIGNÉE - URBANISTE ET INSPECTEUR MUNICIPAL

2023-09-375

CONSIDÉRANT l'entrée en fonction de monsieur Alexandre Primeau à titre d'urbaniste et inspecteur municipal depuis le 6 mars 2023;

Il est proposé par la conseillère Anick Rodrigue,
appuyé par le conseiller Benoit Durand
ET RÉSOLU

DE CONFÉRER à M. Alexandre Primeau l'ensemble des pouvoirs prévus à l'article 492 du Code municipal de Québec (R.L.R.Q., c. C-27.1) dans le cadre de l'application de tous les règlements municipaux et notamment de ceux qui autorisent la visite et /ou l'examen de toutes propriétés mobilières ou immobilières, nuisances et autres sur le territoire de la Municipalité de Pointe-des-Cascades de même que les pouvoirs prévus à l'article 36 de la Loi sur les compétences municipales (R.L.R.Q., c. C-47.1), étant par ailleurs nommée à titre de personne désignée aux termes de telles dispositions législatives et ce, depuis son entrée en fonction, le 6 mars 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

9.1 RENOUVELLEMENT ET AUTORISATION DE SIGNATAIRES - ENTENTE DE SERVICE - RÉSEAU BIBLIO

2023-09-376

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Pointe-des-Cascades est membre de Réseau Biblio depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT que Réseau BIBLIO permet d'offrir un service complet et de meilleure qualité aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la dernière entente vient à échéance le 31 décembre 2023;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,
appuyé par le conseiller Jean-Pierre Poirier
ET RÉSOLU

DE RENOUVELER l'entente de service pour avec Réseau BIBLIO pour les trois prochaines années (2024-2025-2026);

D'AUTORISER le maire, Peter Zytynsky et le directeur général et greffier-trésorier, Serge R. Raymond, à signer l'entente triennale.

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier, Serge R. Raymond à payer les frais liés à cette entente à même le poste 02-702-30-762.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.2 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - RÉSEAU ÉCHANGE EN SANTÉ MENTALE**

2023-09-377

CONSIDÉRANT QUE Réseau échange en santé mentale a déposé une demande d'aide financière à la Municipalité dans le cadre d'une rencontre qui regroupe les plusieurs organismes communautaires de la région de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE Réseau échange en santé mentale est un organisme à but non lucratif, que ces organismes offrent du soutien à nos citoyens;

Il est proposé par la conseillère Anick Rodrigue,
appuyé par le conseiller Benoit Durand
ET RÉSOLU

D'OCTROYER une aide financière au montant de 172,46 $, qui correspond à la gratuité de la location de la salle communautaire, à Réseau échange en santé mentale pour une rencontre qui regroupe plusieurs organismes communautaires de la région de Vaudreuil-Soulanges;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à débourser la somme de 172,46 $ à même le poste budgétaire 02-702-50-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.3 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PAROISSE SAINT-MICHEL - DON**

2023-09-378

CONSIDÉRANT QUE Paroisse Saint-Michel a déposé une demande d'aide financière à la Municipalité dans le cadre d'un don;

CONSIDÉRANT QUE Paroisse Saint-Michel est un organisme à but non lucratif, que leurs projets contribuent au rayonnement de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a conservé quelques bancs à la suite de la désacralisation de l'église St-Pierre;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Poirier,
appuyé par le conseiller Benoit Durand
ET RÉSOLU

D'OCTROYER une aide financière au montant de 1000 $ à Paroisse Saint-Michel par un don;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à débourser la somme de 1000 $ à même le poste budgétaire 02.701.20.970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.4 **OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - DÉMÉNAGEMENT LA CAPITALE**

2023-09-379

CONSIDÉRANT QUE du mobilier de qualité nous a été offert gratuitement;

CONSIDÉRANT QUE ce mobilier servira à l'aménagement de la bibliothèque dans l'église,

CONSIDÉRANT les deux offres de services reçues :

Déménagement La Capitale	11 573 $
Déménagement Performance	11 800 $

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,
appuyé par la conseillère Anick Rodrigue
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat gré à gré au plus bas soumissionnaire conforme l'entreprise Déménagement La Capitale pour le déménagement des meubles reçus en don;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à l'entreprise Déménagement La Capitale un montant maximal de 11 573 $ excluant les taxes applicables, à même le poste budgétaire numéro 23.02.004.300.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11. AFFAIRES DIVERSES

11.1 ACHAT - IMPRIMANTE HP POUR LE BUREAU DU MAIRE

2023-09-380

CONSIDÉRANT la demande d'achat d'une imprimante de marque HP pour le bureau du maire;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Poirier,
appuyé par le conseiller Benoit Durand
ET RÉSOLU

D'APPROUVER l'achat d'une imprimante pour le bureau du maire;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer un montant maximal de 300 $ excluant les taxes applicables, à même le poste budgétaire numéro 02.110.00.670

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12. PAROLE AUX CONSEILLERS

M. Poirier souligne l'hommage à M. Ronald Hayes et M. Loyola Leroux le 26 août dernier. Il avise qu'il reste des copies de l'hommage à Ronald Hayes pour ceux qui désirent conserver une copie.

M. Juneau mentionne le succès de la Fête au village et avise que le Parc du Canal a publié un appel d'offres pour le pavage de la piste cyclable Soulanges.

M. Durand souligne l'installation des dos d'âne. Il précise qu'il les a tous essayés et qu'il est bien content du résultat. Il mentionne ne pas détenir tous les détails, mais il y a du nouveau sur l'avancement des puits.

Mme Rodrigue remercie ceux qui sont venus à la Fête au village. Elle avise de la demande d'installation de dos d'âne sur le chemin du canal. Le conseil est en analyse de cette demande.

13. PAROLE AU MAIRE

Il a participé à la présentation d'hommage de messieurs Ronald Hayes et Loyola Leroux. Il remercie la Société de recherches historiques et le personnel de l'équipe administrative qui ont organisé un bel événement.

Merci au conseil pour le travail à la Fête au village.

Il a participé au tournoi de golf de la Chambre de commerce de Vaudreuil-Soulanges où il s'est fait un réseau de contacts.

Il a demandé le nettoyage de l'écluse #3 avant la Fête au village et il continue de mettre de la pression pour corriger la situation.

Les travaux de réhabilitation de l'aqueduc sur le chemin du fleuve et Demontigny vont bientôt commencer.

En cette période de canicule, veillez sur vous et vos voisins.

Attention à la vitesse et aux enfants dans nos rues.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Un courriel de questions a été envoyé par Mme Lonya Kruk domiciliée au 163 chemin du fleuve :

- Parc à chien
- Parc Chéribourg
- Déménagement de la bibliothèque dans l'église
- Déménagement de l'hôtel de ville dans le presbytère

Questions des personnes présentes :

- Procès-verbal
- Aires de feu au camping
- Félicitations pour la Fête au village
- Félicitations pour la présentation de M. Hayes et M. Leroux
- Centre communautaire
- Don à la paroisse
- Accès des chiens au centre communautaire en situation d'urgence (ex. verglas)
- Terrain de tennis et pickleball
- Entretien du Parc nature
- Contrat de déménagement
- Contrat de surveillance à EFEL
- Circulaire et achalandage au Village des écluses
- Stratégie d'économie de l'eau potable
- Subvention – nouveau garage municipal

15. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2023-09-381 À 20h37 l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,
appuyé par la conseillère Anick Rodrigue
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ORDINAIRE du 5 septembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et greffier-trésorier	Le Maire
_____	_____
Serge Raymond	Peter Zytynsky

Je, Peter Zytynsky, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*